

DÉLIBÉRATION n° 2025/115

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON et Sylvie BARBOTEAU.

Procurations : Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Jean-Marie DA BENTA, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Installation d'un conseiller municipal

Vu le Code électoral ;

Vu l'article L2122-1 du CGCT ;

Vu le courrier de Madame Cindy SIBE en date du 30 septembre 2025 ;

Considérant que par courrier du 30 septembre 2025 Madame Cindy SIBE a adressé sa démission à Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées ;

Considérant que cette démission concerne son poste d'adjointe au Maire et de conseillère municipale ;

Considérant le courrier de Monsieur le préfet, actant la démission de Mme Cindy Sibé à compter du 30 septembre 2025, date à laquelle le recommandé lui a été présenté ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation de Monsieur Daniel Raynal en qualité de conseiller municipal ;

Considérant que le poste d'adjoint au Maire restera vacant ;

Considérant que tous les adjoints situés en dessous du poste vacant remonteront d'un rang dans l'ordre du tableau du conseil Municipal ;

Considérant que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le préfet informé de cette modification ;

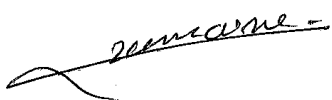
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

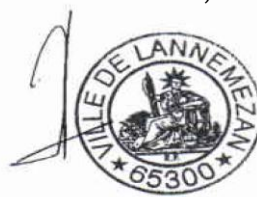
- **Prend acte** de la démission de Madame Cindy SIBE en tant qu'adjointe au Maire et conseillère municipale à compter du 30 septembre 2025 ;

- **Prend acte** de l'installation de Monsieur Daniel Raynal en qualité de conseiller municipal ;
- **Autorise** la vacance du poste d'adjoint en charge de l'attractivité du centre-ville.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025